ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 39 /2009

TITRE:	Institut commercial national des Premières Nations
OBJET:	Économies des Premières Nations /Création d'entreprises
PROPOSEUR(E):	Don Moses, Chef, bande de Lower Nicola, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Shane Gottfriedson, Chef, bande indienne de Kamloops, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Diverses études ont confirmé que la pauvreté était encore présente dans les communautés des Premières Nations et qu'il existait encore un écart croissant entre les conditions de vie des Premières Nations et celles des autres Canadiens, une réalité qui a aussi été soulignée durant les séances de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA);

B. La CRPA a formulé des recommandations en matière de développement économique, qui préconisaient la conclusion d'ententes fédérales, provinciales et territoriales de développement économique à long terme avec les nations ou institutions autochtones; que ces recommandations n'ont jamais été suivies; qu'il n'existe pas de nouveaux accords fiscaux; qu'aucun transfert de programmes et compétences économiques n'a été effectué à l'endroit des Premières Nations;

C. Le gouvernement fédéral continue de diriger et de contrôler les programmes économiques et qu'aucun moyen n'a été prévu à l'intention des communautés pour leur permettre de mettre en place des politiques;

D. La plupart des études, tel le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains, ont conclu qu'un développement soutenu était toujours le fruit de la reconnaissance et de la pratique du droit et de l'exercice de l'autonomie gouvernementale des gouvernements tribaux;

E. Bien que les dirigeants des Premières Nations aient préconisé une plus grande collaboration avec les ministères fédéraux dans l'élaboration de politiques et de programmes, on constate l'absence d'un engagement politique à

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

long terme pour fournir un financement adéquat et équitable et pour renforcer l'autonomie économique des gouvernements des Premières Nations;

F. Il est essentiel de favoriser l'avènement d'un changement structurel allant au-delà d'une *Loi sur les indiens* désormais dépassée et d'un cadre de politique économique démuni afin de contribuer, par des investissements, à la mise en place d'un moyen de contrôle des Premières Nations stable, efficace et responsable destiné à soutenir le développement économique et les entreprises commerciales des Premières Nations;

G. En 2007-2008, le gouvernement fédéral a dépensé 124 millions de dollars dans des programmes de développement économique autochtones mis à la disposition des Premières Nations (environ 53 millions de dollars dans les ODEC pour soutenir les initiatives de planification du développement économique et de renforcement des capacités; 35 millions de dollars dans des projets destinés à déterminer les perspectives et mesures économiques favorisant l'embauche de citoyens autochtones; 17,4 millions de dollars dans Entreprise autochtone Canada; 18,9 millions de dollars dans des institutions financières autochtones). Bien que le gouvernement fédéral investisse des fonds dans des programmes de développement économique, les Premières Nations demeurent dans la pauvreté: un enfant des Premières Nations sur quatre vit dans la pauvreté alors que ce taux est de un sur six parmi les enfants canadiens; le taux de chômage dépasse 50 % et atteint 60 % parmi les citoyens des Premières Nations qui n'ont pas terminé leurs études secondaires; le taux de croissance de la population des Premières Nations est trois fois supérieur à celui de la population canadienne.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Enjoignent l'APN de demander avec insistance au gouvernement fédéral d'appliquer les recommandations de la Commission royale des peuples autochtones (CRPA) dans le domaine du développement économique (CRPA 2.5.1-2.5.5).

2. S'engagent à travailler ensemble à la mise sur pied d'une entité nationale appartenant aux Premières Nations et exploitée par les Premières Nations, appelée l'« Institut commercial des Premières Nations », dont les activités seraient axées sur l'exploitation des perspectives commerciales des Premières Nations.

3. Recherchent des nouvelles possibilités de financement public et privé en vue de soutenir cette initiative, des sources fédérales, nationales ou internationales, avec pour objectif de mettre sur pied un fonds de 1 milliard de dollars.

4. Acceptent que l'Institut commercial national des Premières Nations soit investi des fonctions suivantes :

    a) soutenir l'élaboration d'une politique des Premières Nations destinée à soutenir les plans de développement des terres des Premières Nations ainsi qu'un système visant à satisfaire les exigences en matière de consultation et de prise en compte des besoins;

    b) accorder des fonds d'immobilisations − sous la forme de subventions, de contributions et de prêts − aux grands projets;

    c) soutenir et contribuer à des institutions et sociétés économiques, si viables;

    d) offrir un appui particulier aux femmes d'affaires, aux jeunes et aux entrepreneurs des Premières Nations.

5. S'assurent que l'Institut commercial des Premières Nations centrera ses activités sur la capitalisation des perspectives commerciales des Premières Nations, avec comme objectif un mise sur pied d'ici 2012, forment un

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

conseil national d'administration pour représenter la population des dix régions des Premières Nations et s'assurent que, durant cette période, la nouvelle organisation appartenant aux Premières Nations et administrée par les Premières Nations prend les mesures nécessaires pour achever la planification de l'élaboration d'une politique.

6. Enjoignent le Chef régional titulaire du portefeuille et le Comité des Chefs sur le développement économique de superviser un plan d'action, puis de faire un compte-rendu au Chefs en assemblée.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL